

INDUSTRIE NUCLEAIRE : ETAT DES LIEUX



SOMMAIRE

PREAMBULE	3
INTRODUCTION	4
SYNTHESE	5
CHAPITRE UN	
Le financement du nucléaire à un carrefour	6
CHAPITRE DEUX	
Réglementation : le règne de l'attentisme	8
CHAPITRE TROIS	
Sous-traitants & fournisseurs : les avantages de la diversification dans un monde en évolution	10
CHAPITRE QUATRE	
Pools d'assurance : un modèle durable	12
CONCLUSION	
Le nucléaire : quel futur ?	14
A PROPOS DE L'AUTEUR	14
Le GLOBAL NUCLEAR PRACTICE GROUP	15
CONTRIBUTEURS	17



PREAMBULE PAR LADY BARBARA JUDGE

Les statistiques montrent que le nombre de centrales nucléaires en construction ou en projet est resté à peu près stable après l'accident de Fukushima, alors que c'est le monde émergent qui reste le point focal de la plupart des projets de nouveaux programmes nucléaires, avec au premier rang l'Asie et l'Europe centrale et orientale, où plusieurs pays sont engagés dans de nombreux chantiers.

Mais l'avenir reste tout aussi prometteur dans de nombreux endroits du monde développé. Le Royaume-Uni, par exemple, qui vient de lancer la construction de ce qui va devenir sa plus grande centrale nucléaire, salue le nucléaire comme une composante importante de son futur mix énergétique. De plus, je pense que les événements de Fukushima et la réaction de Tepco (Tokyo Electric Power Company), l'exploitant de la centrale, vont se traduire par l'avènement d'une norme de sécurité renouvelée et améliorée qui s'appliquera aux nouvelles installations nucléaires partout dans le monde.

A court terme, il va de soi que le renforcement des règles de sécurité va très certainement se traduire par une augmentation du coût des centrales récemment construites, une augmentation qui sera toutefois contrebalancée par la perspective de voir ce coût baisser au fur et à mesure de la standardisation des dispositifs adoptés.

Avec l'expérience allemande, le monde aura appris une fois pour toutes que sortir complètement du nucléaire pour passer aux énergies renouvelables n'est tout simplement pas possible. Il est exact que les énergies renouvelables ont leur utilité en tant qu'énergie d'appoint et qu'elles peuvent se révéler précieuses dans le bon contexte géographique. Cela dit, bien que dignes d'intérêt, les énergies renouvelables ne sont pas à même de répondre aux besoins de la production électrique de base ni par conséquent de prétendre constituer une alternative valable à l'ensemble des autres sources d'énergie.

Un des défis que l'industrie nucléaire doit relever aujourd'hui réside dans le fait que l'avantage qu'elle a pu faire valoir sur le plan du prix n'a cessé de s'éroder face au gaz naturel. Jusqu'à une période récente, l'énergie nucléaire utilisée pour la production électrique de base constituait une source d'énergie bon marché en comparaison du pétrole et du gaz, dont les prix étaient soumis à des variations brutales et incontrôlées. Or le gaz naturel a vu son prix baisser de manière dramatique avec l'arrivée des techniques de

fracturation hydraulique. Il est désormais établi que le nucléaire, s'il reste encore largement compétitif face aux autres sources d'énergie, n'est plus aussi relativement bon marché que par le passé.

L'avantage dont continue cependant à bénéficier le nucléaire réside dans le fait qu'une nouvelle installation nucléaire, une fois construite à un coût initial certes élevé, peut être exploitée pendant plusieurs décennies et que, par conséquent, elle se révèle très rentable sur le long terme. Les pays capables d'assumer cet investissement initial élevé bénéficient au bout du compte d'un moyen de production d'électricité de base caractérisé par un prix modéré et un faible impact en termes d'émissions de gaz à effet de serre.

Autre avantage, le nucléaire n'est pas soumis au risque inhérent à la nécessité de le transporter et de lui faire franchir les frontières.

Le fait d'opter pour l'énergie nucléaire permet à un pays d'assurer sa sécurité et son indépendance énergétique et d'adopter une attitude respectueuse du climat. Par conséquent, bien que je ne pense pas que le nucléaire constitue à lui seul la réponse à nos besoins, il en est certainement une des composantes. Tous les pays ont besoin d'une palette de sources d'énergie diversifiées rassemblant le pétrole, le gaz, les énergies renouvelables, le charbon et le nucléaire. Aussi longtemps qu'il restera dans le monde un enfant n'ayant pas accès à la chaleur et à la lumière afin de pouvoir grandir dans un environnement sain et d'apprendre à lire et écrire, aucun pays ne pourra se permettre de se passer de l'une ou l'autre des sources d'énergie à sa disposition.



INTRODUCTION

Le présent rapport a été établi à l'initiative du JLT Global Nuclear Practice Group. Notre objectif en réalisant cette étude sur l'état de l'industrie nucléaire était de délivrer à nos clients et nos prospects un outil documenté et utile leur procurant la capacité de compréhension et d'analyse leur permettant d'affiner leur stratégie dans un domaine complexe et évolutif.

Afin d'atteindre l'objectif que nous nous étions fixé de cerner les problématiques les plus pressantes et les plus importantes affectant l'industrie nucléaire, nous avons fait appel à un consultant indépendant à qui nous avons demandé d'interroger quatre spécialistes de premier plan extérieurs à notre groupe et capables de parler du secteur nucléaire à partir de leurs points de vue respectifs.

Le rapport couvre par conséquent l'environnement financier, l'état du secteur sur le plan juridique, la situation vue de la perspective des sous-traitants et des fournisseurs ainsi que les évolutions survenues en matière de fourniture de produits d'assurance des risques nucléaires.

Le rapport est un condensé des opinions de chacun des quatre experts sollicités, plutôt que de celles de JLT. Au travers de ces entretiens, nous pensons avoir rempli la mission que nous nous étions assignée, à savoir mettre en perspective de manière totalement impartiale et la plus explicite possible tant la situation actuelle que le futur prévisible de l'industrie nucléaire.

Nous souhaitons par conséquent remercier, pour avoir pris de leur temps et nous avoir fait partager leur précieuse connaissance de l'industrie nucléaire et leur expertise en la matière, les quatre contributeurs que sont :

George Borovas, Associé, Shearman & Sterling

Sarah Pollock, Associé, Herbert Smith Freehills

Frank Winter, Vice-Président Relations Clients et Stratégie, AMEC

Dirk Harbrucker, Directeur Général DKVG (pool nucléaire allemand)

De notre point de vue, l'industrie nucléaire devrait continuer à occuper une place importante dans le mix énergétique global en vertu de sa capacité à assurer une production d'électricité de base sans impact en termes d'émissions de gaz à effet de serre, et sur une durée très longue. Malgré la catastrophe de Fukushima, nous restons convaincus et enthousiastes quant au potentiel à long terme de ce secteur qui demeure vital.

Grâce aux partenariats et aux relations que nous développons et entretenons avec l'industrie nucléaire depuis 1947, nous comprenons les défis auxquels ce marché de niche doit répondre et nous considérons comme faisant partie intégrante de l'écosystème.

Notre objectif, en ligne avec les valeurs défendues par JLT en termes de culture d'entreprise et de marque, est de proposer des solutions d'assurance conçues et développées pour une prise en charge sur mesure des risques spécifiques à l'industrie nucléaire. Nous travaillons dans un esprit d'innovation avec le souci d'éviter les solutions toutes faites ou les montages standards et ainsi de pouvoir proposer la couverture à la fois la plus économique et la plus large possible.

Dans le cas où vous souhaiteriez en savoir plus sur les compétences et l'expertise du JLT Global Nuclear Practice Group, vous pouvez contacter nos spécialistes en utilisant pour ce faire les coordonnées figurant à la dernière page de couverture du présent document



SYNTHESE

La catastrophe de Fukushima qui s'est produite au Japon en mars 2011 a été vécue comme un choc par le monde entier et, bien évidemment, a eu des conséquences très importantes pour une industrie nucléaire qui commençait tout juste à reprendre le chemin de l'optimisme un quart de siècle après l'explosion tout aussi dévastatrice de la centrale de Tchernobyl.

Ce rapport a pour objectif de dresser un état des lieux du secteur à une étape délicate de son développement, trois ans à peine après le traumatisme de Fukushima. Il le fait sous différents angles d'attaque – l'origine des fonds investis dans le nucléaire, le cadre juridique actuel en matière de responsabilité civile, la situation des sous-traitants et fournisseurs et, enfin, la situation du marché de l'assurance des risques nucléaires.

Les conclusions exposées dans le rapport sont tirées des entretiens menés auprès de spécialistes de chacun des domaines ci-dessus et portent sur l'analyse non seulement des conséquences directes de l'accident de Fukushima mais également sur des questions à plus long terme. Elles révèlent un secteur en pleine mutation, porteur de questionnements – pour l'instant non résolus – vitaux sur le plan financier et juridique, mais qui reste convaincu de sa viabilité et de sa pertinence sur le long terme.

Quatre grandes problématiques ont pu être identifiées et développées :

LE SECTEUR EST EN TRAIN DE BASCULER D'UN SYSTEME DE FINANCEMENT PUBLIC A UN SYSTEME PRIVE

L'ancien modèle de financement sur fonds publics contrôlé par l'état est en train de changer lentement, avec une recherche accrue de capitaux privés pour le financement des projets de construction de centrales nucléaires. Cependant, les réserves naturellement formulées par une grande partie des acteurs du secteur privé laissent penser qu'il sera nécessaire de préserver un certain degré de soutien public. A l'heure actuelle, aucun prototype d'un tel modèle de financement mixte n'a encore réellement vu le jour ni fait ses preuves, plusieurs options étant actuellement présentées, discutées et essayées.

LES CONVENTIONS EN MATIERE DE RESPONSABILITE CIVILE ENCORE SUR LA TABLE DES NEGOCIATIONS

Les Conventions de Paris et de Bruxelles, les deux grandes conventions internationales définissant le cadre de la

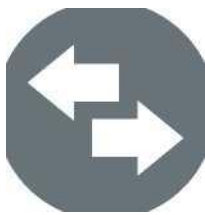
responsabilité civile nucléaire, sont, plus d'une décennie après leur adoption, encore en attente de ratification par les Etats membres. Selon le Conseil européen, aucun état membre de l'Union européenne ne peut ratifier ces conventions autrement qu'en unanimité avec l'ensemble des Etats membres. Ce retard résulte principalement de la réticence de certains gouvernements à accepter une augmentation de la hauteur et du périmètre de la responsabilité des exploitants aussi longtemps qu'ils n'auront pas la certitude raisonnable de la capacité du marché d'offrir une couverture d'assurance suffisante.

LA QUESTION DE LA DIVERSIFICATION DES SOUS-TRAITANTS APRES FUKUSHIMA : UNE EVOLUTION BENEFIQUE MAJEURE

De nombreux projets de nouvelles installations nucléaires ont été mis en attente au lendemain de la catastrophe de Fukushima, certains pays ayant même décidé d'entamer un processus de sortie totale du nucléaire. Les sous-traitants et fournisseurs de services les mieux placés pour s'adapter à cette nouvelle situation sont ceux qui disposent d'un portefeuille international de métiers diversifiés couvrant un spectre d'activités allant de la construction de centrales neuves à l'assistance opérationnelle au démantèlement et à la gestion des déchets.

LE MODELE DES POOLS NUCLEAIRES RESTE POUR LE MOMENT SANS CONCURRENCE

Aucune menace significative ne semble pour le moment peser sur la prévalence des pools nationaux en matière de couverture du risque nucléaire. Même dans les pays actuellement engagés dans un processus de sortie du nucléaire comme l'Allemagne ou la Suisse, les pools nucléaires restent très actifs, comme en témoignent les positions défendues par leurs membres qui continuent à voir un avenir porteur de substantielles opportunités de développement, en particulier dans les pays envisageant de se doter de capacités nucléaires.



CHAPITRE UN

LE FINANCEMENT DU NUCLEAIRE A UN CARREFOUR

Traditionnellement, la construction de centrales nucléaires a été le fait de grands groupes de fourniture d'énergie agissant d'une manière ou d'une autre sous le contrôle de l'état. Mais nombreux sont désormais les gouvernements qui envisagent de s'écarter de ce modèle et d'attirer les investisseurs privés en vue de financer la construction de nouvelles installations nucléaires.

Cependant, compte-tenu des importants défis à relever lors de la construction d'une centrale nucléaire, il est très probable que ces mêmes gouvernements n'auront pas d'autre choix que d'apporter leur soutien aux nouveaux projets s'ils veulent qu'ils sortent de terre.

Si la nature exacte de la relation entre état et secteur privé dans ce nouveau contexte reste à préciser, il est probable qu'elle le sera dans les années à venir. « L'industrie nucléaire se trouve à un carrefour majeur », commente George Borovas, Associé et Directeur du Global Nuclear Group au sein du cabinet Shearman & Sterling. « Autrefois un secteur totalement adossé à l'état, le nucléaire est en passe de devenir un secteur privé intégrant une composante de soutien public. Mais pour le moment, le mode de relation idéal de même que la bonne répartition entre privé et état restent encore à inventer ».

Plusieurs facteurs militent encore en défaveur de l'arrivée rapide des investisseurs privés. Qu'il s'agisse du coût en capital très élevé de la construction d'une centrale nucléaire, du laps de temps relativement long avant que l'investissement ne soit totalement opérationnel et génère du revenu, et sans même parler des risques non négligeables de retards et de dépassements de coûts, nombreux sont les facteurs susceptibles de tempérer l'enthousiasme des investisseurs.

Ultime complication, la libéralisation du marché de l'énergie va de pair avec toute absence de garantie que les prix de l'électricité payés par le consommateur au moment où le projet sera achevé seront suffisamment élevés pour délivrer un retour sur investissement satisfaisant.

Les pays engagés dans le développement d'installations

nucléaires doivent par conséquent inventer de nouvelles incitations capables de drainer l'investissement privé vers ce secteur. Au Royaume-Uni par exemple, le gouvernement a obtenu l'accord de la Commission européenne sur sa proposition de « Contrats de différence », un dispositif qui prévoit un « prix d'exercice » garanti à long terme pour l'électricité produite par des centrales nucléaires nouvellement construites. Ce mécanisme a été jugé par la Commission comme un « outil adéquat et approprié permettant au RU de satisfaire son besoin de disposer d'une énergie sûre et peu carbonée. » Le principe à la base de ce mécanisme prévoit que, une fois le projet achevé, les propriétaires de la centrale soient indemnisés si les prix de gros de l'énergie sont tombés en-dessous du prix d'exercice fixé. Si les prix passent au-dessus de ce seuil, c'est le propriétaire qui rembourse la différence.

« Autrefois totalement adossé à l'état, le nucléaire est en passe de devenir un secteur privé intégrant une composante de soutien public. Mais pour le moment, le mode de relation idéal de même que la bonne répartition entre privé et état restent encore à inventer. »

- George Borovas, Sharman & Sterling

« L'énergie nucléaire a ses partisans et ses détracteurs, aussi convaincus les uns que les autres ; les investisseurs, eux, espèrent un réel engagement au plan national ainsi qu'un consensus politique et sociétal aussi large que possible, afin de réduire le risque de voir un projet retardé, voire stoppé, du fait de l'opposition populaire ou de changements politiques. »

Les organismes de crédit à l'exportation vont probablement devenir un pilier supplémentaire de l'implication indirecte de l'état dans le financement de projets nucléaires, par exemple en apportant des prêts à taux bonifiés aux entités étrangères désireuses d'acheter des équipements nucléaires fabriqués dans le pays.

Sous réserve que ce soutien gouvernemental devienne une réalité dans le futur, nous allons assister à l'émergence d'une nouvelle catégorie d'investisseurs privés. Les vendeurs de réacteurs nucléaires, dont l'activité était jusqu'ici confinée à la vente d'équipements, vont de plus en plus souvent voir les futurs propriétaires leur demander de se différencier de leurs concurrents en prenant une participation dans le projet lui-même. Les banques commerciales vont également jouer un rôle dans ce nouveau mix financier.

Mais il ne suffira pas de disposer d'un soutien financier adossé à l'autorité publique pour achever de convaincre les investisseurs privés. L'énergie nucléaire demeure un thème polémique et, sauf à ce qu'ils assistent à l'avènement d'un vrai engagement national et d'un consensus politique large sur le sujet, les investisseurs resteront dans la crainte qu'un projet soit retardé, voire suspendu, en raison de l'opposition populaire et du risque potentiel de voir leur réputation professionnelle en souffrir.

Un autre point important porte sur le fait que nous assistons en ce moment dans l'industrie nucléaire à l'émergence de toute une série d'innovations technologiques qui, pour les investisseurs, représentent un risque inédit tant qu'elles n'auront pas fait la preuve de leur fiabilité au travers de leur utilisation. Un exemple : plusieurs centrales nucléaires de type AP 1000 se trouvent en construction pour la première fois en Chine et aux Etats-Unis. Il est manifestement indispensable de mettre en place un système de régulation efficace apportant aux investisseurs la certitude dont ils ont besoin.

Dans les pays où le gaz de schiste est exploité, l'alternative nucléaire est rapidement apparue comme non attractive tant il est comparativement meilleur marché de construire une centrale au gaz dont la rentabilité sera atteinte bien plus rapidement. Cependant, compte-tenu du fait que la demande en électricité a des conséquences de plus en plus importantes en termes de changement climatique et d'évolutions géographiques, les solutions les plus faciles à mettre en place à court terme ne seront pas forcément les meilleures. « Les pays doivent réfléchir sérieusement à la question de savoir s'ils ont vraiment intérêt à miser sur le gaz de schiste pour assurer leur avenir énergétique », estime M. Borovas. « L'option la plus prudente semble être de miser sur une répartition harmonieuse. Les centrales nucléaires peuvent durer cent ans mais sont longues à planifier. Il sera peut-être trop tard pour changer de cap au moment où l'approvisionnement en gaz viendra à se réduire ou lorsque des effets importants du changement climatique se feront sentir. »

Une fois que les gouvernements et les entreprises du secteur privé se seront mis d'accord sur un mode opératoire efficace, ces dernières auront davantage confiance dans la capacité des projets nucléaires à être menés à terme. M. Borovas estime que le secteur tout entier tirerait bénéfice de la prise en considération disciplinée du risque que les investisseurs privés mettront inévitablement au centre du débat.



CHAPITRE DEUX

REGLEMENTATION : LE REGNE DE L'ATTENTISME

Les conventions de Paris et de Bruxelles sur la responsabilité civile nucléaire ont été approuvées depuis une décennie, voire davantage, mais elles sont toujours en attente de ratification par les Etats membres.

Sans ratification par les deux tiers des pays signataires, ces conventions n'ont aucun effet contraignant dans quelque pays que ce soit. Qui plus est, il a été décidé par le Conseil européen qu'aucun pays de l'UE ne pourrait les ratifier en l'absence d'unanimité avec les autres Etats membres.

Selon Sarah Pollock, Associée au cabinet d'avocats Herbert Smith Freehills et spécialiste du nucléaire, une telle unanimité n'existera pas aussi longtemps que chacun des pays concernés ne se sentira pas en accord avec la capacité disponible pour couvrir l'augmentation - en hauteur comme en périmètre - de la responsabilité de l'exploitant telle qu'elle découle des conventions. La limite maximum de garantie fixée dans la Convention de Paris est destinée à augmenter pour passer à un minimum de 700 millions d'euros, tandis que le périmètre de la responsabilité civile est élargi aux sinistres économiques et environnementaux, les particuliers pouvant dorénavant assigner un exploitant jusqu'à trente ans après l'incident correspondant, au lieu de dix actuellement.

L'idée maîtresse à l'origine de la décision de définir une limite en matière de responsabilité civile est de rassurer le grand public.

En cas de catastrophe nucléaire, et du fait que les exploitants sont tenus de se couvrir à concurrence de la limite fixée, les particuliers savent qu'ils ne se trouveront pas dans la situation de devoir demander réparation à une entité insolvable. Mme Pollock souligne que les conventions cherchent également à clarifier la question de savoir qui et à partir de quelle entité peut déposer une réclamation. « C'est vers l'exploitant, et personne d'autre, que les citoyens doivent avoir à se tourner », précise Mme Pollock, en ajoutant que « Le fait que l'exploitant soit la seule entité responsable au sens strict a pour effet de susciter un surplus de confiance auprès des autres acteurs de la chaîne de l'approvisionnement. Et si

l'événement nucléaire affecte un pays tiers également partie à une convention internationale, l'exploitant ne peut alors traiter à part les réclamations émanant de citoyens étrangers. »

« Compte-tenu de la durée dans laquelle s'inscrit la gestion des déchets nucléaires dont nous avons hérité, et sans même parler de l'éventualité d'une catastrophe nucléaire, les deux parties doivent se préparer à un engagement sur le très long terme. »

- Sarah Pollock, Herbert Smith Freehills LLP

Ces limites offrent un certain degré de certitude aux exploitants eux-mêmes quant à l'étendue du risque financier qu'ils sont susceptibles de supporter en cas d'incident nucléaire et, ainsi, aident l'industrie à se développer sur des bases solides. Mme Pollock souligne cependant qu'une analyse plus fine de la responsabilité maximum qu'ils sont susceptibles d'encourir révèle une situation plus complexe qu'il n'y paraît à première vue et pose la question de savoir « S'il est possible d'imaginer qu'une entreprise verrait sa responsabilité limitée à payer l'indemnité maximum prévue dans la police pour ensuite se laver les mains du reste ? La question n'est pas seulement à poser sur le plan juridique. Il s'agit d'une décision commerciale dont l'enjeu est le préjudice potentiel en matière de réputation. »

« Dans les nouveaux pays nucléaires, là où la réglementation relative aux différents aspects d'un projet, à la relation contractuelle et aux risques associés est encore embryonnaire, les exploitants sont confrontés à un niveau d'incertitude beaucoup plus élevé. Si certains sont susceptibles de rechigner face à cette situation, d'autres peuvent en bénéficier sur le plan commercial. »

Pour des raisons similaires, il serait difficile à un gouvernement de s'exonérer de toute obligation après un accident nucléaire, même si ses obligations légales ont été respectées. Cette réalité s'est illustrée récemment au travers de l'obligation dans laquelle s'est trouvé le gouvernement japonais d'apporter un soutien massif à Tepco, l'exploitant de la centrale de Fukushima. Au final, il est clair qu'un projet nucléaire ne peut exister autrement que dans le cadre d'un partenariat entre public et privé dès lors que l'on aborde la question de l'accident majeur, mais aussi celle du financement. Un état de fait confirmé par Mme Pollock, qui estime que « Compte-tenu de la durée dans laquelle s'inscrit la question de la gestion des déchets nucléaires dont nous avons hérité, et sans même parler de l'éventualité d'une catastrophe nucléaire, les deux parties doivent se préparer à un engagement sur le très long terme. »

Dans les nouveaux pays nucléaires, là où la réglementation relative aux différents aspects d'un projet, à la relation contractuelle et aux risques associés est encore embryonnaire, les exploitants sont confrontés à un niveau d'incertitude beaucoup plus élevé. Si certains sont susceptibles de rechigner face à cette situation, d'autres peuvent en bénéficier sur le plan commercial. Selon Mme Pollock, « le fait que les dispositions et conditions figurant dans un contrat puissent avoir à être modifiées induit pour les sous-traitants une incertitude au titre de laquelle il est raisonnable d'imaginer qu'ils puissent être indemnisés financièrement ».



CHAPITRE TROIS

SOUS-TRAITANTS & FOURNISSEURS : LES AVANTAGES DE LA DIVERSIFICATION DANS UN MONDE EN EVOLUTION

C'est dans les pays émergents que se concentre la grande majorité des 71 nouveaux programmes nucléaires actuellement en cours de réalisation.

Les tentatives de relance du secteur nucléaire auxquelles on aurait pu assister dans les pays occidentaux avant l'accident de Fukushima ont été victimes d'un effet de blocage résultant pour partie des comportements de prudence inévitablement déclenchés par la catastrophe et pour partie du contexte économique prévalant au même moment. Les menaces pesant sur la santé financière des entreprises de fourniture de services publics en conséquence de la crise financière mondiale ont eu pour effet la remise en question de leurs stratégies de développement.

Les mieux placées pour résister à ce ralentissement sont les entreprises du secteur nucléaire dont le portefeuille d'activités n'est pas limité à la seule construction de nouvelles centrales mais qui comporte un volet dédié au soutien opérationnel des installations existantes, au démantèlement et à la décontamination. Frank Winter, Vice-Président Relations Clients et Stratégie chez AMEC, affirme que la catastrophe de Fukushima s'est en fait traduite par un surcroît d'activité pour la branche nucléaire de son entreprise. « Nous avons participé à l'amélioration des systèmes de sécurité et des procédures d'urgence afin de les mettre en conformité avec les stress tests exigés par les nouvelles normes internationales mises en place au lendemain de la catastrophe, » a déclaré M. Winter, qui précise que sa société « a également aidé le Japon dans son travail de décontamination et a participé à des programmes de démantèlement en Allemagne et en Italie, deux pays ayant décidé de sortir du nucléaire après l'accident de Fukushima ».

Parmi les autres causes, moins circonstancielles, de la baisse du nombre de nouveaux programmes nucléaires dans les pays occidentaux, figurent en particulier la production à grande échelle de gaz de schiste et l'abondance d'un charbon bon marché, deux facteurs agissant comme un frein au défi que représente sur le plan politique tout relèvement des prix de l'énergie. De leur côté, les énergies renouvelables plus respectueuses de l'environnement peuvent se révéler coûteuses, comme c'est le cas pour certains pays ayant choisi cette option comme l'Allemagne, dont les prix de l'énergie sont les plus élevés de l'ensemble du monde développé.

« Les mieux placées pour résister à ce ralentissement sont les entreprises du secteurs nucléaire dont le portefeuille d'activités n'est pas limité à la seule construction de nouvelles centrales mais qui comporte un volet dédié au soutien opérationnel des installations existantes, au démantèlement et à la décontamination ».

- Frank Winter, AMEC

« L'Europe a besoin d'une énergie bon marché pour rester compétitive face à l'Est. Face à ce constat, le nucléaire pourrait aisément réapparaître comme l'alternative à long terme la plus viable pour les pays développés. »

Mais aucun gouvernement ne souhaite courir le risque de dépendre d'une seule source d'énergie, qu'il s'agisse du gaz ou du charbon. M. Winter estime quant à lui que les pays occidentaux font face à ce qu'il nomme un « trilemne », à savoir la nécessité de parvenir à un équilibre des besoins entre sécurité d'approvisionnement, prix abordables et implications environnementales. Selon lui, « L'Europe a besoin d'une énergie bon marché pour rester compétitive face à l'Est ; et face à ce constat, le nucléaire pourrait aisément réapparaître comme l'alternative à long terme la plus viable pour les pays développés. »

La problématique n'est pas nécessairement la même pour les économies connaissant un développement fulgurant, et dont l'objectif premier est de s'assurer de pouvoir disposer d'une énorme quantité d'énergie. La Chine, pour ne citer qu'elle, est actuellement engagée dans le plus important programme de développement de capacités de production d'énergie nucléaire du monde et, selon M. Winter, les entreprises occidentales y sont très sollicitées depuis l'accident de Fukushima. La surveillance plus rigoureuse exercée par les autorités de régulation internationales a déclenché un surcroît d'appétit pour la crédibilité que les entreprises occidentales, avec leur considérable expérience et leurs nombreuses compétences, sont susceptibles d'apporter.

Les dernières années ont été marquées par un renforcement de la concurrence entre les sous-traitants du petit nombre de pays développés encore actifs dans le domaine du nucléaire. Au Royaume-Uni par exemple, des groupes comme le japonais Hitachi, le français EDF et Westinghouse aux USA sont désormais lourdement engagés dans ce qui est à l'heure actuelle la seule activité nucléaire en croissance dans le monde occidental, sachant que des fournisseurs chinois et d'autres entreprises américaines sont également sur le point de jouer un rôle dans cette évolution.

L'obligation d'avoir une connaissance détaillée du contexte local peut cependant constituer un obstacle non négligeable pour les entreprises souhaitant accéder à de nouveaux marchés. « Il faut du temps aux sous-traitants étrangers pour acquérir les connaissances vitales que sont les normes et codes locaux, la philosophie des régulateurs et le fonctionnement du régime local d'attribution d'agrèments et d'autorisations d'exploiter », précise M. Winter. Afin de lutter contre ce handicap, AMEC recrute et forme des ingénieurs nucléaires dans chacun des pays où la société opère, combinant ainsi le savoir-faire local à l'expertise globale existant dans l'entreprise.



CHAPITRE QUATRE

POOLS D'ASSURANCE : UN MODELE DURABLE

Les risques de responsabilité civile nucléaire ne sont pas couverts par des assureurs conventionnels, mais par des pools nationaux regroupant les capacités de plusieurs assureurs nationaux de premier plan.

La capacité disponible par pays n'est généralement pas suffisante pour couvrir entièrement une installation nucléaire, de sorte que les pools nationaux concluent entre eux des accords de réassurance facultative visant à apporter la capacité supplémentaire nécessaire. Il n'en reste pas moins que les pools se font également concurrence entre eux dans leur offre de réassurance. Pénétrer un marché étranger directement est considéré comme difficile en raison du manque de connaissances suffisantes de la langue (lorsqu'il ne s'agit pas de l'anglais) et de la culture locales.

Depuis l'effondrement du bloc communiste, plusieurs pays d'Europe centrale et orientale ont créé leurs propres pools d'assurance des risques nucléaires. Pour les marchés émergents, l'Inde est le dernier pays en date à avoir donné son accord à un schéma de ce type, le gouvernement indien ayant annoncé en 2014 que cette évolution sera considérée comme une priorité.¹

L'idée de créer des pools dans les différents pays concernés est une bonne idée, selon Dirk Harbrücker, Directeur général de DKVG, le pool nucléaire allemand, qui estime que « disposer d'un assureur local qui maîtrise la réglementation locale en matière d'assurance et d'attribution d'agrèments est important. La coopération entre pools permet alors l'accès à des capacités supplémentaires en-dehors du pays concerné. »

Pour ce qui concerne le principe du pool nucléaire, M. Harbrücker estime qu'il est à la fois nécessaire et durable. « Le nombre des installations nucléaires existant dans le monde n'est pas énorme et la prime combinée n'est pas suffisamment élevée pour inciter les assureurs à développer en interne leur propre expertise de la souscription de risques nucléaires, » explique M.

Harbrücker, avant d'ajouter « qu'une poignée seulement d'assureurs conventionnels et de réassureurs sont en mesure de proposer des garanties spécifiques aux risques nucléaires, les pools nucléaires se voyant confier par le marché international la quasi-totalité de la capacité disponible. Pour résumer, si nous avons l'expérience et les compétences, pourquoi changer un système qui gagne ? »

« Le fait que les Pools nucléaires dépendent les uns des autres en termes de capacité les incitera à ne pas se faire concurrence étant donné qu'une telle attitude est perçue comme contraire à leur intérêt commun. »

- Dirk Harbrücker, DKVG

Même la disparition programmée de l'électricité nucléaire dans certains pays - et plus particulièrement en Allemagne et en Suisse - abritant nombre des membres du pool nucléaire ne devrait pas mettre en péril le rôle central joué par les pools. Selon M. Harbrücker, « 70% de notre revenu provient déjà de l'étranger et nous sommes en mesure de continuer à vendre notre savoir-faire spécialisé à l'international et notamment dans les pays émergents ».

¹ The Economic Times, "Govt to form Nuclear Insurance Pool to address liability issue", April 20 2014 (<http://economictimes.indiatimes.com/news/politics-and-nation/govt-to-form-nuclear-insurance-pool-to-address-liabilityissue/articleshow/34009936.cms>)

« La capacité maximum disponible sur le marché international a progressé régulièrement pour s'établir à 1,5 milliard d'euros à l'heure actuelle »

« Nous ne voyons aucun déclin de l'intérêt que les principaux assureurs portent aux pools ».

Il est certain en effet que la demande en capacité ne montre aucun signe de fléchissement. Compte-tenu du fait que la responsabilité encourue au titre de la catastrophe de Fukushima pourrait se monter à 187 milliards d'euros, certains estiment que la limite proposée dans les conventions internationales relatives à la responsabilité nucléaire devrait être fortement relevée.²

M. Harbrücker fait toutefois remarquer que parler de limites obligatoires reste quelque peu académique si l'exploitant ne parvient pas à obtenir la couverture d'assurance nécessaire. Selon lui, « La capacité maximum disponible sur le marché international a progressé régulièrement et représente actuellement 1,5 milliard d'euros, et toute augmentation substantielle de ce chiffre prendra plusieurs années. »

M. Harbrücker observe également que les pools nucléaires ont tendance à voir la couverture dommages et RC d'un exploitant donné comme un engagement financier unique et que, par conséquent, toute augmentation de la garantie dommages qui serait souscrite par un assureur nucléaire opérant en dehors de tout pool, comme par exemple Nuclear Electric Insurance Limited (NEIL) ou EMANI, permet aux pools de relever leur engagement vis-à-vis de ce risque particulier.

Parmi les autres révisions apportées à la Convention de Paris, la plus problématique pour les pools nucléaires réside dans la disposition prévoyant de porter le délai d'introduction des réclamations pour dommages corporels et décès à 30 ans à compter de la date de l'incident ou accident nucléaire. Le fait que les pools pourraient objecter à cette disposition est susceptible de créer un déficit de couverture pour les exploitants. « Les réclamations introduites après un délai aussi long risquent d'être très litigieuses », selon M. Harbrücker qui ajoute que « chaque pool doit être en mesure de décider lui-même de la durée de ce délai de déclaration. Pour nous il est clair que nous n'irons pas dans ce sens-là. »

² Pour l'estimation du coût de la catastrophe de Fukushima, voir le document "European Commission Nuclear Energy Public Consultation on Insurance and compensation of damages caused by accidents of nuclear power plants (nuclear liability) (Commission européenne – Énergie nucléaire – Consultation publique sur l'assurance et l'indemnisation des dommages causés par les accidents survenus sur les centrales nucléaires (responsabilité civile nucléaire) (http://ec.europa.eu/energy/nuclear/consultations/20130718_powerplants_en.h)



CONCLUSION

LE NUCLEAIRE : QUEL FUTUR ?

Alors que des questions financières et juridiques essentielles restent en attente de clarification ou de résolution, le discours sous-jacent commun à nos quatre contributeurs converge vers la thèse selon laquelle l'industrie nucléaire, une fois passé le choc initial de Fukushima, regarde désormais son avenir avec une confiance renouvelée en ses capacités.

Malgré cet optimisme clairement affiché, on voit bien que rien ne se déroule à la vitesse de la lumière dans un secteur qui, après tout, revendique comme principal argument de vente son aptitude à se projeter dans l'avenir sur des décennies, voire des siècles. Comme le fait remarquer *The Economist* dans un article sur l'énergie nucléaire : « l'innovation ... n'arrive pas d'un claquement de doigts : les baleines, on le sait, n'évoluent pas en trente jours comme le fait la mouche à fruit. »³ Nous ne devons pas espérer voir des questions posées depuis si longtemps trouver réponse du jour au lendemain.

Pourtant, même si le rythme du changement peut se révéler plus lent que prévu, la question du long terme demeure incontournable pour le secteur. Les partisans du nucléaire insistent sur le fait que les impératifs économiques, qui ont de tout temps obligé les responsables des politiques énergétiques à prendre au sérieux cet aspect essentiel du secteur, sont plus que jamais d'actualité. Quoique puissent en dire ses détracteurs, la baleine est bien vivante et se porte bien.

A PROPOS DE L'AUTEUR

David Bolchover, journaliste et écrivain spécialiste de l'économie et du management d'entreprise, est l'auteur de nombreux rapports et articles très médiatisés rédigés pour le compte de groupes et sociétés de premier plan de divers secteurs de l'économie. Avant de basculer vers l'écriture, David Bolchover a travaillé pendant douze ans dans le domaine de l'assurance internationale.

En plus de sa collaboration avec le monde de l'entreprise, David Bolchover a signé des contributions dans lesquelles il exprime ses propres opinions et prises de position dans des organes de presse comme le Times, le Financial Times, le Telegraph, le Sunday Times et le Huffington Post, pour ne citer que les plus connus. Il est également l'auteur de trois livres.

³ Voir *The Economist*, "The dream that failed", 10 mars 2012 (*Un rêve avorté, NdT*)
[.http://www.economist.com/node/21549936](http://www.economist.com/node/21549936)



GLOBAL NUCLEAR PRACTICE GROUP

Le Global Nuclear Practice Group (GNPG) combine les compétences de spécialistes expérimentés de l'industrie nucléaire, de la gestion des risques et de la construction pour délivrer une approche unique de la prise en charge et de la gestion du risque ainsi que des solutions d'assurance compétitives pour :

- Les maîtres d'ouvrage avec des programmes d'assurance Tous Risques Chantiers spécialement conçus pour les Projets de nouveaux programmes nucléaires
- Les entreprises et fournisseurs intervenant sur des sites nucléaires, en activité et en construction
- Le démantèlement d'installations nucléaires
- La construction d'équipements d'enrichissement de l'uranium
- Les centrales électriques en exploitation
- Le transport de matériaux nucléaires.

NOTRE EXPERIENCE

Notre groupe est impliqué dans la conception, le placement et la gestion de programmes de financement du risque et d'assurance/réassurance spécifiques aux installations et centrales nucléaires ci-dessous :

- Construction - 20 projets d'assurance TRC conçus et mis au point par notre équipe de spécialistes et opérés sous contrôle du MO ou de l'Entreprise
- Placement de programmes d'assurance Exploitation et Maintenance pour le compte d'exploitants et sous-traitants nucléaires français de premier plan
- Démantèlement/Sortie de service – nombreux projets dont le programme d'encapsulation de Tchernobyl.

POURQUOI CHOISIR LE GLOBAL NUCLEAR PRACTICE GROUP DE JLT ?

Connaissance – Nous avons une connaissance pratique des Conventions de Paris et de Vienne, de la loi Price Anderson et des principes de formation des pools nucléaires, connaissance qui a été mise en pratique également dans le domaine de la gestion des sinistres nucléaires (dommages et RC).

Expérience – Nous disposons d'une expérience considérable du placement de grands programmes d'assurance d'installations de production d'énergie nucléaire civile, basée sur une compréhension exhaustive des conditions d'indemnisation et de garantie et un pouvoir élevé de négociation avec les entreprises et les autorités publiques pour le compte de nos clients.

Sinistres – Nous avons négocié et réglé de nombreux dossiers lourds et complexes dans le domaine de la construction d'installations de production d'énergie nucléaire, impliquant des branches et des classes de risques multiples et avons été la première et seule équipe à gérer un sinistre dans le cadre de la Convention de Paris sur la Responsabilité Civile Nucléaire.

« Nous disposons d'une expérience considérable du placement de grands programmes d'assurance d'installations de production d'énergie nucléaire civile basée sur une compréhension exhaustive des conditions d'indemnisation et de garantie et un pouvoir élevé de négociation avec les entreprises et les autorités publiques pour le compte de nos clients. »

Formation – Nous sommes en mesure de proposer des sessions de formation destinées aux professionnels souhaitant mieux maîtriser les subtilités des Conventions Nucléaires et du marché de l'assurance Tous risques chantiers, exploitation et démantèlement.

Marché de l'assurance des risques nucléaires – Les relations directes et étroites que nous entretenons avec les professionnels de l'assurance des risques nucléaires sont le vecteur d'un engagement de nos spécialistes allant bien au-delà du montage et du placement de programmes d'assurance et qui nous permet de nous considérer comme membre à part entière de la communauté des acteurs du nucléaire.

Chez JLT Specialty et SIACI Saint Honoré, nous sommes convaincus qu'un autre chemin est possible.

Pourquoi ? Parce que dans l'univers du courtage d'assurance, de la gestion des risques et du conseil en règlement des sinistres, la seule manière pour nous de développer des solutions réellement efficaces passe par une bonne compréhension des différents challenges que vous avez à relever. Et nous savons que la réponse existe, quel que soit le niveau de difficulté de la question que vous nous posez.

Nous devons notre succès à notre capacité de focalisation sur des secteurs dont nous savons qu'ils sont ceux où nous sommes le plus en mesure de faire la différence. Comment ? En mobilisant notre capacité de compréhension et de traitement de l'information et en mettant au pouvoir l'imagination pour proposer des services de conseil experts et des solutions robustes – et souvent uniques. Mais aussi en bâtissant des partenariats au sein desquels nos équipes travaillent en étroite collaboration avec les vôtres, avec notre réseau et avec les autres acteurs du marché pour délivrer des réponses étudiées sous tous les angles possibles.

Et c'est pour cette raison que nos clients nous font confiance.

Car ils ont la certitude que les éléments vitaux de leurs activités sont couverts, leur permettant ainsi de rendre leurs entreprises toujours plus ambitieuses et de délivrer des résultats dépassant les attentes.

Nous savons que c'est la manière dont nous travaillons qui nous rend différents. Un vrai défi, mais que nous sommes là pour relever jour après jour.

CONTRIBUTEURS

SHEARMAN & STERLING LLP



HERBERT
SMITH
FREEHILLS

GEORGE BOROVAS

Associé et Directeur Global Nuclear Group

george.borovas@shearman.com

SARAH POLLOCK

Associée chez Herbert Smith Freehills LLP

sarah.pollock@hsf.com



FRANK WINTER

Vice-Président Relations Publiques et Stratégie AMEC

harold.ashurst@amec.com



DIRK HARBRUECKER

Directeur Général du Pool Allemand d'Assurance des Risques
Nucléaires

dirk.harbruecker@dkvg.eu

IAN MACIULIS

Tél. : +33 (0)1 44 20 46 34

e-mail: ian.maciulis@s2hgroup.com

JEFF POWELL

Tél. : +44(0)207 528 4412

Email: jeff_powell@jltgroup.com

KEVIN SEAKINS

Tel: +44(0) 207 528 4814

e-mail: kevin_seakins@jltgroup.com



La présente publication est destinée aux clients ou aux prospects de JLT Specialty Limited et SIACI Saint Honoré. Elle ne doit pas être considérée comme un conseil juridique et n'a pour but que de jeter un éclairage sur un certain nombre de questions relatives au sujet qui y est traité, sans prétention d'exhaustivité. S'il est de votre intention de décider de toute mesure ou de prendre toute décision qui serait fondée sur le contenu du présent rapport, vous devez avant tout prendre conseil auprès d'un ou plusieurs professionnels spécialisés.

JLT Specialty Limited

The St Botolph Building 138 Houndsditch Londres EC3A 7AW (Angleterre – Royaume Uni)

Tél. : +44 (0)20 7528 4000

Fax : +44 (0)20 7528 4500

www.jltgroup.com

Courtier au Lloyd's autorisé et régulé par la Financial Conduct Authority. Une société membre de Jardine Lloyd Thompson Group. Siège social : The St Botolph Building, 138 Houndsditch, Londres EC3A 7AW (Royaume-Uni). Immatriculé en Angleterre sous le numéro 01536540. N° de TVA 244 2321 96. © Novembre 2014 268816